

## VUE D'ENSEMBLE 1998

Le 10 décembre 1998 avaient lieu au siège de l'ONU à New York et dans d'autres villes du monde, grandes et petites, des cérémonies marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les 30 articles de la Déclaration sont à l'origine du développement du système des droits de l'homme de l'ONU et des régimes régionaux et nationaux de droits humains. C'est donc par un geste symbolique que l'Assemblée générale a célébré cet anniversaire, le 9 décembre, en adoptant la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, des groupes et des organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnues, mieux connue sous le titre de Déclaration relative aux droits des défenseurs des droits de l'homme, ou Déclaration sur les défenseurs. Le groupe de travail à composition non limitée qui a finalement approuvé le texte de la Déclaration sur les défenseurs avait été mis sur pied en 1985 par la Commission des droits de l'homme. Il a fallu 13 ans et, en bout de ligne, des pressions considérables de la part des organisations non gouvernementales (ONG) pour la défense des droits humains, ainsi que de gouvernements acquis à la cause, pour aboutir à un accord sur un texte acceptable qui puisse être adopté en 1998 par la Commission des droits de la personne, puis par l'Assemblée générale.

Les problèmes auxquels sont confrontés les défenseurs des droits de la personne ont été mis en lumière lors d'un sommet international qui s'est déroulé durant la semaine du 10 décembre au Palais de Chaillot, où la Déclaration universelle des droits de l'homme avait été signée en 1948. Plus de 300 défenseurs des droits de l'homme venus de toutes les régions du monde – ces personnes qui avaient risqué leur vie pour défendre les droits de leurs semblables –, ainsi que des représentants des principales ONG pour la défense des droits humains, ont alors adopté la Déclaration de Paris sur les défenseurs des droits humains, ainsi qu'un programme d'action préliminaire qui doit être développé davantage en 1999. Le premier jour du sommet, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a reçu à cette occasion une série de cahiers portant les signatures ou empreintes digitales de plus de 12 millions de personnes qui s'étaient engagées personnellement à faire de la Déclaration universelle des droits de l'homme une réalité. Cette journée était l'aboutissement d'une campagne menée par les ONG depuis un an dans le cadre des préparatifs en vue de commémorer le 50<sup>e</sup> anniversaire.

En plus de marquer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle, 1998 signalait aussi le cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme

d'action de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de la personne (Vienne, juin 1993). C'est donc au cours de 1998 que devait être évaluée l'exécution, par les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les ONG, des obligations souscrites à Vienne. Étant donné qu'aucune session extraordinaire de l'Assemblée générale n'avait été prévue pour cet examen, les ONG craignaient de ne pas disposer d'un forum qui leur permettrait de participer à ce processus. Aussi l'Internet des droits humains, appuyé par le gouvernement du Canada et d'autres donateurs, et de concert avec 30 grandes ONG régionales et internationales pour la défense des droits humains, a-t-il organisé un forum international pour les ONG qui s'est tenu à Ottawa du 22 au 24 juin 1998. Le forum Vienne Plus Cinq a accueilli 250 représentants d'ONG de toutes les régions du globe pour trois jours de travail intensif en atelier. Le rapport de la conférence, qui passait en revue les réussites, les échecs et les nouveaux défis rencontrés depuis la conférence de Vienne, a été abondamment utilisé dans la préparation du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale ainsi que dans l'évaluation des suites données aux engagements de Vienne qu'ont effectués les gouvernements.

Un nouvel écueil a surgi lorsque les ONG ont voulu présenter le rapport de la conférence d'Ottawa au Troisième Comité de l'Assemblée générale à New York, du fait que les règlements de l'ONU permettent aux ONG jouissant d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) de se présenter devant les organes de l'ECOSOC, mais non pas devant l'Assemblée générale ou ses comités. Aussi les ONG n'ont-elles pas pu prendre la parole devant le Troisième Comité et ont-elles dû présenter leur rapport de façon indirecte, c'est-à-dire dans le cadre d'un échange avec les représentants des gouvernements intéressés, organisé par le Haut Commissaire aux droits de l'homme. La difficulté qu'éprouvent les ONG à avoir accès aux divers éléments du système des Nations Unies a d'ailleurs fait l'objet, en 1998, d'un rapport du Secrétaire général, intitulé « Arrangements et pratiques régissant l'interaction des organisations non gouvernementales dans toutes les activités du système des Nations Unies ». Ce document fera l'objet d'un examen en profondeur en 1999 afin de donner aux gouvernements et aux ONG le temps de l'étudier et d'émettre leurs commentaires.

Un autre événement important en 1998 a été l'adoption à Rome, le 17 juillet, du statut de la Cour pénale internationale. Pas moins de 120 États ont voté en faveur du statut, tandis que sept s'y sont opposés et 21 se sont abstenus. La Cour exerce sa juridiction dans quatre catégories de crimes : le génocide, les crimes contre